

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

## Objet n° 1: DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020, SUR LE COMPTE DE GESTION 2020 ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE.

Délibération n° DE\_2021\_012

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS
<b>Nb de membres en exercice</b> 11 <b>Nb de membres présents</b> 8 <b>Nb de suffrages exprimés</b> 8  <b>Votes</b> Contre 0    Pour 8    Abstentions 0	<b>Nb de membres en exercice</b> 11 <b>Nb de membres présents</b> 9 <b>Nb de suffrages exprimés</b> 9  <b>Votes</b> Contre 0    Pour 9    Abstentions 0

### COMMUNE DE SAINT GENES CHAMPESPE CA 2020

#### DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

**Date de convocation : 15/03/2021**  
**Séance : 19/03/2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de **P. Gérard VESSERE** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Roland PERRON, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Résultats reportés	0.00	0.00	163 772.89	0.00	163 772.89	0.00
Opérations de l'exercice	246 168.56	319 287.88	159 188.86	149 238.59	405 357.42	468 526.47
<b>TOTAUX</b>	<b>246 168.56</b>	<b>319 287.88</b>	<b>322 961.75</b>	<b>149 238.59</b>	<b>569 130.31</b>	<b>468 526.47</b>
Résultat de clôture	0.00	73 119.32	173 723.16	0.00	100 603.84	0.00
Restes à réaliser					38 338.00	
Besoin / excédent de financement Total					62 265.84	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement					10 137.00	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

73 119,32	au compte 1068 (recette d'investissement)
0,00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme,



Ont signé au registre des délibérations :

**BRASSIER Odette, CHAPEL Amélie, CHARBONNEL Serge, CHAUVET Alain, GUITTARD Isabelle, JULLIARD Bruno, AMINET-Jeanes, PERRON Pierre, PERRON Roland, VAISSAIRE Armand, VESSERE Gérard**

*(Handwritten signatures of the council members)*

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'issoire le et de la publication le

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.  
(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

**Objet n° 2 : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020, SUR LE COMPTE DE GESTION 2020 ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS EAU.**

Délibération n° DE 2021\_013

<b>LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b> Nb de membres en exercice 11 Nb de membres présents 8 Nb de suffrages exprimés 8 Votes Contre 0 Pour 8 Abstentions 0		<b>SERVICE EAU DE SAINT GENES CHAMPESPE CA 2020</b> <b>DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS</b> Date de convocation : 15/03/2021 Séance : 19/03/2021		<b>LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS</b> Nb de membres en exercice 11 Nb de membres présents 9 Nb de suffrages exprimés 9 Votes Contre 0 Pour 9 Abstentions 0	
--	--	--	--	---	--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de G. Gérard VESSERE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Roland PERRON, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	81 379.93	0.00	93 165.79	0.00	174 545.72
Opérations de l'exercice	36 215.28	62 750.24	34 885.49	20 294.54	71 100.77	83 044.78
<b>TOTAUX</b>	<b>36 215.28</b>	<b>144 130.17</b>	<b>34 885.49</b>	<b>113 460.33</b>	<b>71 100.77</b>	<b>257 590.50</b>
Résultat de clôture	0.00	107 914.89	0.00	78 574.84	0.00	186 489.73
Restes à réaliser					8 487.00	
Besoin / excédent de financement Total						178 002.73
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						22 640.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
107 914.89	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme,



Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHAPEL Amélie, CHARBONNEL Serge, CHAUVET Alain, GUITTARD Isabelle, JUILLARD Bruno, MINET-Jacques, PERRON Pierre, PERRON Roland, VAISSAIRE-Arnaud, VESSERE Gérard

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'issoire le et de la publication le A Saint-Genès-Champespe, le

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

**Objet n° 3 : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020, SUR LE COMPTE DE GESTION 2020 ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT.**

Délibération n° DE\_2021\_014

CA 2020

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	11	Nb de membres en exercice	11
Nb de membres présents	8	Nb de membres présents	9
Nb de suffrages exprimés	8	Nb de suffrages exprimés	9
Votes	Contre 0 Pour 8 Abstentions 0	Votes	Contre 0 Pour 9 Abstentions 0

**SERVICE ASSAINISSEMENT DE SAINT GENES CHAMPESPE**

**DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS**

Date de convocation : 15/03/2021  
Séance : 19/03/2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de G. Gérard VESSERE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Roland PERON, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	6 935.59	0.00	3 902.15	0.00	10 837.74
Opérations de l'exercice	11 342.84	9 413.88	4 917.56	5 693.44	16 260.40	15 107.32
<b>TOTAUX</b>	<b>11 342.84</b>	<b>16 349.47</b>	<b>4 917.56</b>	<b>9 595.59</b>	<b>16 260.40</b>	<b>25 945.06</b>
Résultat de clôture	0.00	5 006.63	0.00	4 678.03	0.00	9 684.66
		Restes à réaliser		2 800.00		
		Besoin / excédent de financement Total		6 884.66		
		Pour mémoire : Virement à la section d'investissement		1 299.85		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
5 006.63	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme,



Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHAPEL Amélie, CHARBONNEL Serge, CHAUVET Alain, GUITTARD Isabelle, JUILLARD Bruno,  
MINET Jacques, PERRON Pierre, PERRON Roland, VAIGGAIRE Armand, VESSERE Gérard

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le et de la publication le  
A Saint-Genès-Champespe, le

- (1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
- (2) En fonction des données communiquées par le comptable.

**Objet n° 4 : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020, SUR LE COMPTE DE GESTION 2020 ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS LOTISSEMENT.**

Délibération n° DE 2021\_015

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	11	Nb de membres en exercice	11
Nb de membres présents	8	Nb de membres présents	9
Nb de suffrages exprimés	8	Nb de suffrages exprimés	9
Votes	Contre 0 Pour 8 Abstentions 0	Votes	Contre 0 Pour 9 Abstentions 0

**LOTISSEMENT SAINT GENES CHAMPESPE CA 2020**

**DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS**

Date de convocation : 15/03/2021  
Séance : 19/03/2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de P. Gérard VESSERE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Roland PERRON, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Résultats reportés	0.00	12 552.88	0.00	42 190.98	0.00	54 743.86
Opérations de l'exercice	67 733.84	67 733.84	67 733.84	11 409.02	135 467.68	79 142.86
<b>TOTAUX</b>	<b>67 733.84</b>	<b>80 286.72</b>	<b>67 733.84</b>	<b>53 600.00</b>	<b>135 467.68</b>	<b>133 886.72</b>
Résultat de clôture	0.00	12 552.88	14 133.84	0.00	1 580.96	0.00
Restes à réaliser						
Besoin / excédent de financement Total					1 580.96	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
12552.88	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHAPEL Amélie, CHARBONNEL Serge, CHAUVET Alain, GUITTARD Isabelle, JUILLARD Bruno, MINET-Jacques, PERRON Pierre, PERRON Roland, VAISSAIRE Amaury, VESSERE Gérard

*(Signatures)*

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'issoire le et de la publication le

Pour expédition conforme,



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.  
(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

**Objet n° 5 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT AU SEIN DE LA COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPESPE.**

Délibération n° DE\_2021\_016

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant à l'emploi créé,
- Le temps de travail du poste,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 5 février 2021 dans la délibération n° DE\_2021\_002.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial pour la gestion et l'entretien du camping municipal, du gîte d'étape communal et des diverses salles communales.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, permanent à temps non complet à raison de 10/35ème à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

- Filière : Technique
- Cadre d'emplois : Adjoints Techniques Territoriaux
- Grade : Adjoint Technique Territorial
- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 3

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**Objet n° 6 : TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPESPE.**

Délibération n° DE\_2021\_017

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34.

Vu la délibération n° DE\_2021\_016 créant un poste permanent au sein de la Commune de Saint-Genès-Champespe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 dans le grade d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (10 / 35ème).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant qu'il a été créé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 un poste d'Adjoint Technique Territorial, permanent à temps non complet (10/35<sup>ème</sup>).

Le Maire propose ainsi au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs suivant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet
<u>Secteur administratif</u>				
Adjoint Administratif Territorial affecté à l'Agence Postale Communale	C	1	1	1 (15 / 35ème)
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe affecté au secrétariat de la Mairie	C	1	0	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe affecté à l'Agence Postale Communale	C	1	1	1 (15 / 35ème)
Rédacteur Territorial affecté au secrétariat de la Mairie	B	1	1	0
<u>Secteur technique</u>				
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	0
Emploi permanent sous C.D.D. établi en application des dispositions de l'article 3-3 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (pour la gestion des diverses régies, réservation et nettoyage de diverses salles communales et correspondant au grade d'Adjoint Technique Territorial)	C	1	0	1 (9 / 35ème)
Adjoint Technique Territorial (pour la gestion et l'entretien du camping municipal, du gîte d'étape communal et des diverses salles communales)	C	1	0	1 (10 / 35ème)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget au chapitre 012.

**Objet n° 7 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AFM-TELETHON.**

Délibération n° DE\_2021\_018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la délégation départementale de l'Association AFM-Téléthon relatif à une demande de subvention 2021 afin que cette association puisse soutenir et accompagner la personne malade et sa famille par le biais de ses actions.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de donner une subvention d'un montant de 30,00 € et autorise le Maire à effectuer la dépense.

**Objet n° 8 : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.**

Délibération n° DE\_2021\_019

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de définir le montant des subventions qui sera attribué aux différentes associations de la Commune de Saint-Genès-Champespe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder aux associations de la commune les subventions suivantes pour l'année 2021 sous réserve que chaque association fournisse son compte de résultat :

- Les Pompiers : 240,00 €
- Le Comité des Fêtes : 800,00 €
- Le Club du 3ème âge "Les Bruyères": 480,00 €
- Artense Moto Club : 800,00 €
- Le Cte des Anciens d'AFN : 240,00 €
- La section pêche de St Genès : 240,00 €
- Artense Loisirs et Patrimoine : 480,00 €
- Les Pompiers : 120,00 € (si organisation de la Fête du Pain)
- Le Club du 3ème âge « Les Bruyères » : 120,00 € (si organisation de la Fête du Pain)
- Les Chasseurs : 0,00 € (à la demande de l'association)
- La Clé du Coin : 480,00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les dépenses.

**Objet n° 9 : ENCAISSEMENT DES MONTANTS RELATIFS A DES REMBOURSEMENTS EN REGLEMENT D'EXCEDENT SUR PLUSIEURS TAXES FONCIERES 2020.**

Délibération n° DE\_2021\_020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de cinq courriers provenant du Centre des Finances Publiques SIP-E du Mont-Dore et relatifs à des remboursements en règlement d'excédent de versement sur plusieurs taxes foncières de l'année 2020 à savoir :

- Section de Broussoux : 106,00 €,
- Section de Broussoux du Lac et de l'Arbre pour 163,00 €,
- Section de Saint-Genès-Champespe pour 52,00 €,
- La section de Coussonnoux Haut, La Jausse, Grangeonne et Nadeil pour 135,00 €,
- La Commune de Saint-Genès-Champespe pour 44,00 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à procéder à l'encaissement des montants mentionnés ci-dessus et l'autorise à émettre des titres au compte 773 pour les montants indiqués ci-dessus.

**Objet n° 10 : ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU PUY-DE-DOME - COTISATION 2021.**

Délibération n° DE\_2021\_021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel à cotisation pour 2021 adressé par l'Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à effectuer la dépense pour un montant de 125,00 €.

**Objet n° 11 : DEMANDE DE PASSAGE DE RANDONNEE MOTO HDT EMANANT DE L'ASSOCIATION PASSION ET DECOUVERTE.**

Délibération n° DE\_2021\_022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du mail de Monsieur James SIMONIN de l'Association « Passion et découverte » relatif à une demande de passage de la randonnée moto HDT qui aura lieu la matinée du 13 juin 2021.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse que cette randonnée de moto passe sur les chemins forestiers de la commune en raison des multiples dégâts que cette manifestation occasionnera sur ces derniers.

**Objet n° 12 : APPEL A COTISATION DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE.**

Délibération n° DE\_2021\_023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel à cotisation pour l'année 2021 au titre de l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

Le montant de cette cotisation s'élève à 117,40 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce montant et autorise le Maire à effectuer la dépense.

**Objet n° 13 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU PUY-DE-DOME.**

Délibération n° DE\_2021\_024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier relatif au renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme.

Le montant de la cotisation s'élève pour l'année 2021 à 100,00 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, ce renouvellement et autorise le Maire à effectuer la dépense au compte 6281.

**Objet n° 14 : DEMANDE DE MADAME NADEGE PAPON ET DE MONSIEUR ROMAIN BERNARD.**

Délibération n° DE\_2021\_025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Madame Nadège PAPON et de Monsieur Romain BERNARD relatif à des dégâts occasionnés lors du déneigement communal.

Les intéressés souhaiteraient le remplacement de la cornière métallique qui délimitait leur pelouse et l'achat d'une jardinière pour remplacer le bac cassé.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner suite à cette proposition et autorise le Maire à effectuer la dépense.

**Objet n° 15 : DEMANDE DU COMITE DES FETES.**

Délibération n° DE\_2021\_026

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Benjamin GUITTARD, Président du Comité des Fêtes de Saint-Genès-Champespe relatif à une demande de mise à disposition d'un lieu de stockage. Il souhaiterait également avoir à la disposition du Comité des Fêtes des équipements plus récents (tréteaux, plateaux, éclairages extérieurs, enrouleur, friteuse) car certains sont très anciens voire même inutilisables.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, décide de débarrasser une partie du préau, d'acheter des plateaux et un enrouleur électrique et de faire vérifier la friteuse.

En revanche, le Conseil Municipal tient à préciser que ces différents matériels seront à disposition de toutes les associations de la commune.

**Objet n° 16 : DEMANDE DE LA SOCIETE DE CHASSE.**

Délibération n° DE\_2021\_027

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du mail de Monsieur Marc SALEIX, Président de la Société de Chasse de Saint-Genès-Champespe relatif à une demande de prise en charge du règlement des honoraires de l'architecte, ou éventuellement une partie, pour l'élaboration des autorisations administratives (Permis de Construire) concernant leur projet d'agrandissement du local de chasse.

Le montant des honoraires s'élève à la somme de 835,00 € H.T., soit 1 002,00 € T.T.C.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 2 abstentions (Bruno JUILLARD et Serge CHARBONNEL), accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 € à la Société de Chasse de Saint-Genès-Champespe et donne pouvoir au Maire.

**Objet n° 17 : PROPOSITION D'ADHESION AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE.**

Délibération n° DE\_2021\_028

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Présidente du Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne relatif à une proposition d'adhésion à cet organisme.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas donner suite à cette proposition.

**Objet n° 18 : DEVIS POUR TRAVAUX DE BROYAGE.**

Délibération n° DE\_2021\_029

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de faire nettoyer des terrains communaux et présente à cet effet un devis de l'Entreprise BS TP AGRI pour des travaux de broyage. Ce dernier s'élève à la somme de 1 760,00 € H.T. soit 2 112,00 € T.T.C..

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis et autorise le Maire à effectuer la dépense.

**Objet n° 19 : DEVIS POUR ACHAT DE MATERIAUX POUR AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE AU PESE-BETAIL.**

Délibération n° DE\_2021\_030

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de faire un accès sur la route d'Egliseneuve d'Entraigues pour améliorer l'accessibilité au pèse-bétail.

Après avoir étudié trois devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir celui de l'Entreprise PUM PLASTIQUES qui s'élève à la somme de 456,00 € H.T. soit 547,20 € T.T.C. et autorise le Maire à effectuer la dépense.

**Objet n° 20 : DESIGNATION DES ELUS POUR ASSISTER AVEC LE MAIRE AUX REUNIONS CONCERNANT LA LOCATION DES SECTIONAUX.**

Délibération n° DE\_2021\_031

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de nommer plusieurs élus pour assister avec lui aux réunions concernant la location des sectionaux.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer les élus suivants :

- Alain CHAUVET,
- Bruno JUILLARD,
- Gérard VESSERE,
- Isabelle GUITTARD,
- Pierre PERRON,
- Serge CHARBONNEL.

**Objet n° 21 : ECLAIRAGE PUBLIC - ECLAIRAGE LOTISSEMENT « LES PICS » - T3 (RESERVATIONS).**

Délibération n° DE\_2021\_032

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les futurs travaux d'éclairage public du lotissement « Les Pics » - T3 (réservations). Il en a sollicité l'inscription au programme Eclairage Public 2021 du Syndicat Intercommunal Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

Le montant des travaux est fixé à hauteur de 1 200,00 € H.T. et la participation de la commune s'élève à 600,00 € H.T..

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour l'éclairage du lotissement « Les Pics » - T3 (réservations).

**Objet n° 22 : ECLAIRAGE PUBLIC - ECLAIRAGE LOTISSEMENT « LES PICS » - T3 (MISE EN ŒUVRE DU MATERIEL).**

Délibération n° DE\_2021\_033

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les futurs travaux d'éclairage public du lotissement « Les Pics » - T3 (mise en œuvre du matériel). Il en a sollicité l'inscription au programme Eclairage Public 2021 du Syndicat Intercommunal Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

Le montant des travaux est fixé à hauteur de 8 700,00 € H.T. et la participation de la commune s'élève à 4 351,20 € H.T..

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour l'éclairage du lotissement « Les Pics » - T3 (mise en œuvre du matériel).

Saint-Genès-Champespe, le 25 mars 2021.

Le Maire,  
Roland PERRON,